

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2016

Convocation le 5 février 2016

L'an deux mil seize, le douze février, à dix huit heures et trente neuf minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

**Étaient présents:** Messieurs Albert CASTADOT, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Mathieu MOLINIÉ et Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.

**Était (ent) excusé (e)(es):** Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON et Laurent LAGARDE

**Secrétaire de séance:** Jocelyne ANDRIEU

-----  
**RÉNOVATION BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les travaux à effectuer à la salle des fêtes et à la mairie.

Il fait part de tous les devis reçus et des subventions pouvant être attribuées.

**MAIRIE :**

*COÛT DE L'OPÉRATION : 10 488.61€ HT + TVA = 12 605.99€ TTC*

**Subventions:**

SERVICE SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
Conseil Général (FAPEC)	20%	2 097.72	2016	En attente
État (DETR)	30%	3 146.58	2016	En attente
<b>TOTAL SUBVENTIONNÉ</b>	<b>50%</b>	<b>5 244.30</b>		

**Autofinancement : 5 244.30€ + TVA soit 7 361.68€ TTC**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA.

**SALLE DES FÊTES :**

*COÛT DE L'OPÉRATION : 16 215.55€ HT + TVA: = 19 458.66€ TTC*

**Subventions:**

SERVICE SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
Conseil Général (FAPEC)	20%	3 243.11€	2016	En attente
État (DETR)	25%	4 053.88€	2016	En attente
<b>TOTAL SUBVENTIONNÉ</b>	<b>45%</b>	<b>7 296.99€</b>		

Autofinancement : 8 918.56 € + TVA € soit **12 161.67€ TTC**

**Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis pour les études énergétiques de tous les bâtiments a été établi**

**Celui-ci pourra également compter dans le plan de financement au prorata du nombre de bâtiments.**

Monsieur L'Adjoint au Maire, Mathieu Molinié demande à l'assemblée, s'il ne serait pas judicieux de construire un nouveau bâtiment incluant une salle des fêtes et une mairie sur le terrain communal face à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la rénovation de la mairie et le plan de financement;
- **APPROUVE** la rénovation de la salle des fêtes et le plan de financement;
- **SOLLICITE** les services subventionnant ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits à la section dépenses d'investissement du Budget Primitif 2016 de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur de la Commune de Carnac-Rouffiac, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR: 1

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7

**La question sera reposée lors d'un prochain conseil municipal, lorsqu'il sera au complet.**

A CARNAC-ROUFFIAC,  
Le 12/02/2015  
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 15 février 2016  
Le Maire, Albert Castadot